AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

218C1622
FR0004056851-FS0911

4 octobre 2018

Déclaration de franchissements de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

VALNEVA SE

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 3 octobre 2018, Bpirance, établissement public à caractère industriel et commercial (« EPIC Bpifrance ») (27-31 avenue du Général Leclerc - 94710 Maisons Alfort Cedex) a déclaré avoir franchi en baisse, le 1er octobre 2018, indirectement par l'intermédiaire de la société Bpifrance Participations[1], le seuil de 15% des droits de vote de la société VALNEVA SE et détenir indirectement 7 456 785 actions VALNEVA SE représentant 14 913 570 droits de vote, soit 8,10% du capital et 13,30% des droits de vote de cette société[2], répartis comme suit :

	Actions	% capital	Droits de vote	% droits de vote
EPIC Bpifrance	0	0	0	0
Bpifrance Participations SA	7 456 785	8,10	14 913 570	13,30
Total EPIC Bpifrance	**7 456 785**	**8,10**	**14 913 570**	**13,30**

Ce franchissement de seuil résulte d'une augmentation de capital de la société VALNEVA SE dans le cadre d'un placement privé[3].

À cette occasion, la société Bpifrance Participations a déclaré avoir franchi individuellement en baisse le même seuil.

[1] Contrôlée par Bpifrance SA laquelle est contrôlée conjointement à hauteur de 50% par la Caisse des dépôts et consignations et de 50% par l'EPIC Bpifrance.
[2] Sur la base d'un capital composé de 92 106 952 actions représentant 112 137 509 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.
[3] Cf. notamment communiqué de la société VALNEVA SE en date du 27 septembre 2018.